

**Vincent BOULLET**

Directeur du Conservatoire botanique national du massif central

Jeudi 21 août 2014

*Extrait du compte-rendu de la réunion*

Le critère (ix) est difficile à justifier. La question est de savoir en quoi la Martinique est-elle différente des autres systèmes insulaire car toute île océanique crée de l'endémicité. Lorsqu'il est mentionné qu'il y a 12% d'endémicité, cela ne concerne que l'endémicité de la flore et des espèces arborées, ce qui n'est pas très démonstratif. Il y a un fond de candidature mais qui n'est pas comparé aux équivalents mondiaux : en quoi est-ce exceptionnel ? Le fait que les données soient comparées uniquement à l'échelle des petites Antilles affaiblit la candidature. Il faudrait développer les comparaisons dans le contexte caribéen puis replacer La Martinique à une échelle mondiale.

Il faut savoir que le critère (ix) n'a pas été retenu pour l'île de La Réunion avec pourtant une endémicité plus importante et des adaptations morphologiques très intéressantes (ex. tortues), également observées sur l'île de Rodrigues. Dans le cas de La Martinique, il y a peu de choses, les mécanismes de spéciation sont classiques et peu nombreux (faible pourcentage d'endémicité), avec quelques radiations, ce qui est normal dans la mesure où l'île reste proche du continent.